

## COMPTE RENDU DU CHS-CT du 23 MAI 2013

En l'absence du président M. Eric CRIGNON, le CHSCT 35 s'est réuni dans les locaux des DOUANES cours des alliés à Rennes, sous la présidence de M. Yvon ZOLLER directeur adjoint de la DRFIP.

### Les participants :

Alain Prigent **secrétaire animateur**.

**Assistants de prévention** : Véronique Meigne pour la Dircofi, Jacques Robinet pour la DRFIP, Gérard Lecomte pour l'INSEE, Nathalie Heude - Saudrais pour la Douane.

Sylvie Duval **correspondante handicap** pour la DRFIP.

**Représentant des directions** : Laurent Guillon et Christophe Viriet pour la Dircofi-Ouest, Christian Ouairy pour la DRFIP, Michel Guillemet pour l'INSEE, Joël Bozec pour la Douane.

**Représentants du personnel** : Michèle Motel, Jean Pierre Guyader, Michel Sansonetti, Stéphane Malry, Didier Febrer, Jacques Stéphane, Eliane Chalois, Patrick Helleux (**CGT**)  
Eric Bienfait, Gérard Huré et Christine Baccon (**Solidaires SNUI**),  
Catherine Le Guennec et Dominique Briand (**FO**).

Isabelle Colas **inspectrice santé et sécurité au travail**.

Martine Berthelot **médecin de prévention**.

**Excusés** : Alain Marie assistant de prévention de la DRFIP, Isabelle Lebon médecin de prévention, Gilles Théron, Guillemette Lavanant pour la délégation CFDT et Michèle Rault pour Solidaires.

### EN PREALABLE : Désignation du nouveau secrétaire.

Thierry Le Goaziou (CGT) étant démissionnaire (formation cadre A), le CHSCT a procédé à la désignation d'un nouveau secrétaire. Didier Febrer (C.G.T.) a présenté sa candidature et a été élu à l'unanimité. Il en a profité pour rendre un hommage appuyé à Thierry, avis largement partagé par tous, pour son action en CHS, au sein de la délégation CGT, depuis plusieurs années. (Thierry rejoindra notre CHS-CT dans quelques mois).

### **1- APPLICATION RIALTO INVESTIGATION :**

Le 28 mars dernier, lors du précédent CHS, les représentants du personnel avaient demandé l'inscription à l'ODJ du CHSCT prévu le 23 mai 2013, d'un débat sur l'application « **Rialto investigations** », afin de pouvoir émettre un avis du CHS sur ce thème.

En réponse, l'administration ne nous a proposé qu'une simple information, sans documents préparatoires. Pourtant, en cours de séance, les représentants de la DIRCOFI ont tenté de lancer un débat, tout en nous signifiant l'impossibilité pour le CHS-CT, d'émettre un avis, **Rialto** n'étant pas, à leur yeux, « un projet important impactant les conditions de travail des vérificateurs de manière significative ».

La CGT et les autres représentants du personnel, ne sont pas tombés dans le piège tendu par la DGFIP. Nous avons refusé ce pseudo débat et nous avons collectivement, de nouveau demandé, après une interruption de séance et en application de l'article 57 du décret du 28 mai 1982, la ré-inscription du point litigieux à l'ordre du jour du CHSCT prévu en septembre 2013. A l'appui des documents que la Dircofi devra communiquer au comité (descriptif application, analyse sur la mise en œuvre), la direction devra aussi fournir le retour d'expérimentation et l'expression des agents sur ce nouvel outil

Ce comité promet d'être houleux, car après avoir essayé plusieurs avis défavorables en CHS-CT dans d'autres départements, notre administration a donné consigne à ses cadres (quoiqu'ils en disent) de faire barrage à ce que le CHS-CT émette un avis négatif sur Rialto investigations. De quoi la DGFIP a-t-elle peur ? Bien que cela ne soit pas à nous d'en faire la preuve, nous serons prêts, avec nos experts, à montrer l'importance de ce projet au regard des conséquences sur les conditions de travail.

## **2-SUIVI DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CHS:**

**Étude ergonomique CGSR** : Une réunion de « cadrage » s'est tenue à la direction le 21 mai en présence de l'ergonome du ministère (Mme GERVAIS), du chef du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, de représentants du personnel, de l'inspectrice santé et sécurité et du médecin de prévention, afin de définir un diagnostic, le périmètre et le calendrier qui seront présentés au CHSCT du 2 juillet 2013.

Nous rappelons nos réserves en ce qui concerne le bien fondé de cette étude ergonomique. En 2012, lors du vote en comité, les élus CGT se sont abstenus, créant ainsi une parité (50/50) de blocage, et ce sont les représentants de l'administration, comprenant rapidement le bénéfice qu'ils pouvaient en tirer, qui ont tranché **pour** la réalisation de cette étude. Cette étude a été proposée en plein conflit social et l'effet d'annonce a eu pour conséquence de démobiliser nos collègues. Par la suite, ils ont réalisé que leurs revendications salariales ne seront jamais à l'ordre du jour d'une étude ergonomique, qu'elle quelle soit.

Cet exemple doit nous interpeller, nous obliger à une réflexion de fonds, sur les risques d'une instrumentalisation du CHSCT et de ses outils. Afin d'éviter toutes dérives pouvant aider la direction à faire passer ses réformes, la CGT propose en alternative, une réelle démarche revendicative, dans laquelle les **conditions de travail** ne serviront pas de prétexte et ne seront pas perdues de vue. Elles seront abordées en CTL sur la base des revendications des personnels et défendues en CHS-CT, faisant ainsi le lien entre deux instances parfaitement complémentaires.

**Étude ergonomique Chartres de Bretagne** : Une deuxième réunion du comité de pilotage s'est tenue le 30 mai 2013 pour faire un point d'étape. Une restitution des différents scénarios envisagés sera présentée au CHSCT du 2 juillet. Par contre, l'examen des suites données aux préconisations du psychologue du travail après les réunions d'échanges organisées avec les personnels d'accueil ne pourra être présenté au CHSCT du 2 juillet mais fera l'objet d'une restitution ultérieure.

Il faut rappeler que cette étude à un fondement exemplaire et qu'elle a été diligentée en accord avec les agents du poste. Cette démarche fait honneur à notre CHSCT.

**Les visites de sites** décidées par le CHSCT du 28 mars à la trésorerie de **Montauban** et au **service dépenses-visa à Rennes** se dérouleront courant juin et à la rentrée de septembre 2013. Les membres du comité doivent s'entendre sur les dates qui ont été proposées par Jacques ROBINET, assistant de prévention à la DRFIP35.

La visite de Montauban de Bretagne a eu lieu le mardi 25 juin 2013. Pour Dépenses- Visas à Rennes, ce sera jeudi 19 septembre 2013 (matin).

**Aéroport de Dinard** : En ce qui concerne ce bureau des Douanes, une réunion s'est tenue le 11 avril entre l'administration et la société d'exploitation de l'aéroport (Vinci) afin de trouver une solution aux mauvaises conditions d'installation des agents. La CGT a rappelé l'urgence de cette situation et la nécessité d'y apporter des réponses.

Il n'y a toujours pas de réponses de la DGFIP sur les délibérations écrites du CHSCT, concernant les guichets dits « chartés » et les travaux complémentaires de Saint-Malo. Ce point sera encore évoqué au CHS-CT prévu le 02 juillet 2013.

### **3- SUIVI DES ENQUETES ET ALERTES DU CHSCT :**

**SIP de Rennes-Est** : Suite à la modification de la composition de la délégation d'enquête, liée à plusieurs départs du CHS, le secrétaire animateur reprend l'initiative des convocations et de l'animation du groupe de travail. En ce qui concerne les travaux à venir, l'objectif des prochaines réunions portera sur la validation de la synthèse des questionnaires et des entretiens, la synthèse des documents de l'administration et l'élaboration d'une trame pour les entretiens.

Un point d'étape sera effectué le 10 juin 2013. Les 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet prochains seront consacrés aux entretiens.

**BSE Lorient** : Le comité n'a toujours pas obtenu communication de l'inventaire des équipements concernés. Les consignes d'utilisation des échelles n'ont toujours pas été formalisées et la mise en place d'une vérification annuelle de ces matériels n'a toujours pas été programmée.

**Un Droit d'alerte DGFIP a été émis par les élus CGT**, sur la base de nouveaux faits faisant suite à la fiche de signalement du 10 avril 2013, concernant la trésorerie de Tinténiac. Comme demandé lors du dernier CHSCT, le médecin de prévention a reçu tous les agents du poste.

Mme LEBON a sollicité l'intervention d'un psychologue du travail pour poursuivre la démarche. Cette préconisation a reçu une réponse favorable de la DGFIP. Les modalités d'intervention du psychologue seront validées ultérieurement.

**Droit d'alerte DGFIP** : concernant ce droit d'alerte (risque incendie) exercé par les élus CGT sur la trésorerie de Saint - Méen le Grand, l'ensemble des mesures préconisées ont été traitées (mise en place d'un onduleur et enlèvement des archives).

**Droit d'alerte DOUANES du 26 février** : La direction des Douanes a fait lecture de la note d'accompagnement du rapport de contre-expertise réalisée par l'APAVE. En l'absence d'un lien direct établi entre la qualité de l'acier et la rupture de la culasse, l'expertise préconise une surveillance des armes (SIG-SAUER) pour détecter l'apparition de fissures. L'administration des Douanes confirme que les instructions visant à mettre en place un contrôle renforcé des armes sont maintenues et doivent être appliquées strictement.

La direction des Douanes s'est engagée à communiquer aux membres du comité les notes et rapports d'expertise ainsi que les mesures mises en œuvre pour faire réaliser ces contrôles.

### **4-EXAMEN DE DEUX DUERP- DIRCOFI ET DRFIP 35 :**

Suite aux discussions qui ont suivi la présentation du document unique et du programme de prévention des deux directions, le CHSCT-35 a décidé de reporter son avis au comité du 02 juillet 2013. Toutefois et pour répondre aux observations faites sur le risque relatif à la sécurité des vérificateurs, tant sur la route,

qu'au sein des entreprises, recensé dans le Document Unique de la Dircofi, il est envisagé de mettre en place un groupe de travail en complément de celui existant au niveau national.

Les représentants des OS ont également rappelé l'importance de la fiche de signalement des agressions.

## **5-ACCESSIBILITE BATIMENTS AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Après avoir relevé l'intérêt du travail effectué par les directions, le CHS-CT s'est associé à la proposition faite par la DRFIP de réaliser l'accessibilité des bâtiments domaniaux aux handicaps sensoriels dans le cadre d'une opération globale et pluriannuelle financée par le CHSCT. Des devis sont à l'étude et feront l'objet de fiches actions. Pour les bâtiments dont elles sont locataires, les administrations nous ont informé qu'un rappel des obligations liées à l'application de la loi de mai 2005 avait été adressé aux collectivités locales propriétaires.

## **6-LETTRE DE MISSIONS**

Les lettres de mission de l'ensemble des acteurs de prévention ont été communiquées aux membres du CHSCT.

## **7-PROJETS DE RESTRUCTURATION DE SITES OU SERVICES**

**CDIF de Saint Malo** : Le bureau BP2C s'interroge sur les conditions de luminosité issues des travaux envisagés dans le service et demande le report des travaux d'aménagement pour examen de la situation.

Les travaux de la **nouvelle trésorerie de Châteaugiron** ont débuté suite à la commercialisation des lots du projet immobilier.

Après plusieurs dossiers avortés, les collègues du poste attendaient cette nouvelle, depuis des années.

## **8-ACCIDENTS-REGISTRES-SIGNALEMENTS-EXERCICES EVACUATION**

**Accidents de services** : la réalisation de trois enquêtes a été décidée, concernant les accidents survenus dans trois services de la DRFIP à Rennes : au SPF1, à la TCA et au PIAA.

Les suites à donner aux comptes rendus des **exercices d'évacuation** à Rennes-Magenta, à la trésorerie de Fougères, au bâtiment Sully et à la Paierie départementale seront évoquées lors du CHSCT du 02 juillet 2013.

## **9- AGENT DRFIP NON VOYANT AVEC CHIEN.**

En ce qui concerne l'affectation au 01 juin 2013 de ce collègue, un bilan de compétence est en cours de réalisation, afin de l'affecter sur un poste conforme à ses possibilités L'adaptation d'un outil informatique dédiée est complexe ( dernière version logiciel). En attendant, une affectation provisoire au standard est envisagé.

La CGT sera particulièrement vigilante en ce qui concerne ce dossier.

## **10-SUIVI DES ACTIONS ENGAGEES PAR LE CHSCT 35**

**DRFIP** : Suite aux préconisations du médecin de prévention, la proposition d'action n°4 (loupes et matériel ergonomique) a été validé. La proposition d'action n° 8 (achat chariots ménage) sera soumise aux conclusions de la délégation d'enquête, concernant l'accident survenu à Rennes au service de publicité foncière (SPF1).

**Douanes** : Les fiches actions proposées et faisant suite à des préconisations du médecin de prévention ont été validées. La fiche action n° 9 (rehausseurs d'écran) présentée lors du CHSCT du 28 mars, n'a pas été à ce jour validée, par le médecin de prévention.

## **11-QUESTIONS DIVERSES**

**CER.** A l'occasion de l'énumération par la CGT des problèmes spécifiques au CER, le représentant de la DRFIP a proposé que l'assistant de prévention rappelle sur place la procédure « poudre » et que le cahier des charges de la société ONET soit revu et adapté aux besoins du service (ménage tous les jours). Le médecin de prévention a rappelé les préconisations auditives ( protections moulées à changer tous les quatre ans).

**RIA MAGENTA.** La situation de ce restaurant a été évoquée par la CGT, en particulier les dysfonctionnements des extracteurs de fumées et vapeurs au niveau de la laverie (cond. de travail de 2 personnes) et du point « grillades » (risque déclenchement alarme). La question principale était d'identifier la structure qui serait en charge des futurs travaux (ELIOR, DGFIP ou SG/DPMA). La direction s'était engagée à nous donner une réponse.

Ces problèmes ont été confirmés à l'occasion de la visite du CHS-CT ELIOR du 12/06/2013.

Prochain CHS-CT le 2 juillet 2013.

**N'hésitez pas à contacter nos représentants C.G.T. au CHSCT :**

**Contacts CGT:** Eliane CHALOIS-DRFIP RENNES TCA-02 99 65 98 22  
Didier FEBRER –DRFIP RENNES MAGENTA- 02 99 29 36 10  
Hervé COUVERT-DRFIP RENNES TCA-02 99 65 71 78  
Jacques STEPHAN-DRFIP RENNES SIP SUD-02 99 29 36 83  
Jean-Pierre GUYADER-DOUANES QUIMPER –02 98 55 02 19  
Michel SANSONETTI et Stéphane MALRY-DOUANES ST MALO  
Patrick HELLEUX-INSEE RENNES- 02 99 29 33 69